



# Commune de Chauffailles

t : 03.85.26.55.00  
x : 03.85.26.55.02  
airie@chauffailles.fr

## ARRÊTE MUNICIPAL N° 2023/085

Portant réglementation du stationnement et de la circulation pour la pose de poteaux sur le réseau Enedis dans la rue de la Caille.

AFFICHE LE : 22 / 06 / 2023

Le Maire de la Ville de Chauffailles

**VU** le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211.1 à L.2212.5, et L.2213.1 au L.2213.31,  
**VU** le Code de la Route,  
**VU** le Décret N° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation routière,  
**VU** le Code Pénal et notamment son article R.610-5°,  
**VU** la demande formulée par SOBECA,

**Considérant** qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité et de commodité, de réglementer le stationnement et la circulation pour la pose de poteaux sur le réseau Enedis dans la rue de la Caille,

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** La circulation sera interdite sur le mercredi 28 juin 2023 de 07h00 à 17h30 saufs riverains et véhicules de secours dans la rue de la caille, pour la pose de poteaux sur le réseau Enedis avec stationnement interdit au droit du chantier.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par SOBECA chargée des travaux, afin de permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

**Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale de Chauffailles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CHAUFFAILLES
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de CHAUFFAILLES
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de CHAUFFAILLES
- SOBECA Z.A de Chazey 71130 GUEUGNON/03 85 85 51 53

Fait à Chauffailles, le 21 juin 2023

Stéphanie DUMOULIN

Maire de Chauffailles

